

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 51/2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

**SEANCE DU 10 JUIN 2024**

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

L’an deux mille vingt-quatre et le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

**PRESENTS** : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – M. PELLET – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme MONGRAIN – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. CANNAT – M. GRANDGONNET – M. CARNUS – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – M. TINEL – Mme BOULZE

**REPRÉSENTÉS** :

Mme BAFFALIE est représentée par M. GRANDGONNET

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

Mme DOZ est représentée par M. FENOY

Mme REMESY est représentée par M. GOUASMI

Mme RAYNAL est représentée M. CHAZALLET

**ABSENTS** : M. MOHAD — Mme BOUABDALLAH – M. RICOME – M. METHEL

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. CANNAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20240610-512024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024  
Affichage : 24/06/2024



**OBJET : AUTORISATION DE VERSEMENTS PRÉALABLES D’ACOMPTE POUR ARTISTES PROGRAMMÉS DURANT LE FESTIVAL UN PIANO SOUS LES ARBRES – ÉDITION 2024**

*Rapporteur : Monsieur Fabrice FENOY*

Dans le cadre de la programmation du festival *Un piano sous les arbres*, la ville accueille des artistes durant les quatre jours du festival. A cette occasion, certains artistes mettent en place le versement d’un acompte dans leurs modalités de paiement.

Les règles de la comptabilité publique ne permettant pas de verser des acomptes avant un service fait sans l’accord préalable de l’assemblée délibérante, il y a donc lieu de se prononcer sur les conditions de règlement d’un acompte pour réservation.

Les artistes concernés sont :

➤ **ELVETT – Jeudi 22 août 2024 à 21h30**

Un contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle est conclu avec le producteur « SANGUINE », dont le siège social est à 38 rue Henri Gorjus – 69 004 Lyon, producteur de l’événement « *Elvett* » pour le spectacle du jeudi 22 août 2024 à 21h30. Le montant de la prestation TTC est de 3 165,00 €.

➤ **Joe SANDERS & Rob CLEARFIELD - Jeudi 22 août 2024 à 23h**

Un contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle est conclu avec le producteur « JAMMIN’S COLORS », dont le siège social est à 108 Heiligenborre – 11 70 Bruxelles - Belgique, producteur de l’événement « *Joe Sanders et Rob Clearfield* » pour le spectacle du jeudi 22 août 2024 à 23 h. Le montant de la prestation TTC est de 1 515,80 €.

➤ **Guillaume PONCELET – Samedi 24 août 2024 à 15h30**

Un contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle est conclu avec le producteur « BLEU CITRON PRODUCTIONS », dont le siège social est à 28 rue Dupont – 31 500 Toulouse, producteur de l’événement «

Guillaume PONCELET » pour le spectacle du samedi 24 août 2024 à 15h30. Le montant de la prestation TTC est de 2 637,50 €.

➤ **Lisa Spada - Aretha Franklin Tribute - Samedi 24 août 2024 à 21h30**

Un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle est conclu avec le producteur « SCÈNE LIBRE », dont le siège social est à 26 rue Vauvenargues – 75 018 Paris, producteur de l'événement « *Let's celebrate together* » pour le spectacle du samedi 24 août 2024 à 21h30. Le montant de la prestation TTC est de 7 850€ TTC.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de monsieur le maire, et après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'autoriser le versement de la somme correspondante qui interviendra sur service fait et sur présentation d'une facture avec versement préalable d'un acompte de :

> 1 582,50€ (*Mille cinq cent quatre-vingt-deux euros et cinquante centimes*) pour les artistes ELVETT sur le compte 6238 (*Autres services extérieurs divers*) ;

> 757,90€ TTC (*Sept cent cinquante-sept euros et quatre-vingt-dix centimes*) pour les artistes Joe SANDERS & Rob CLEARFIELD sur le compte 6238 (*Autres services extérieurs divers*) ;

> 1 318,75€ (*Mille trois cent dix-huit euros et soixante-quinze centimes*) pour l'artistes Guillaume PONCELET, sur le compte 6238 (*Autres services extérieurs divers*) ;

> 2 000,00€ (*Deux mille euros*) pour l'artiste Lisa SPADA, sur le compte 6042 (*Achats de prestations de services*).

Ces acomptes seront versés après que la délibération soit devenue exécutoire, les soldes seront versés après que les concerts aient eu lieu. En outre, la commune est susceptible de demander le reversement de tout ou en partie des acomptes versés en cas de non réalisation dudit concert.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire  
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance  
Gilles CANNAT

